



Mesdames et Messieurs les Secrétaires
généralistes des organisations syndicales
représentées au CT Ministériel

Paris, le 04 DEC. 2015

**Direction générale
des patrimoines**

Sous-direction des affaires
financières et générales
Mission dialogue social

Objet : Mise en place d'un groupe de travail relatif aux personnels enseignants contractuels et aux modalités de titularisation, convocation à une première réunion.

Affaire suivie par

Kevin THIERY
kevin.thiery@culture.gouv.fr
Poste
Téléphone : 01 40 15 75 22

Référence
DGP/SDAFG/MDS/CEB/KT

182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
France

Téléphone 01 40 15 34 12
Télécopie 01 40 15 36 30

Mesdames, Messieurs,

Pour la séance du comité technique commun des écoles nationales supérieures d'architecture (CT commun des ENSA) du 18 novembre 2015, un point concernant la situation des enseignants contractuels dans les ENSA a été mis à l'ordre du jour.

Suite à ce comité, je présiderai en lien avec le secrétariat général du ministère, un groupe de travail relatif aux personnels enseignants contractuels et aux modalités de titularisation.

Ce groupe de travail comprend, outre les services compétents du ministère, des directeurs d'écoles et des représentants des organisations syndicales représentées au CT Ministériel.

Les propositions élaborées ont vocation à accompagner les chantiers statutaires en cours (statut des établissements et statut d'enseignants chercheurs).

La première réunion aura lieu le :

**Mercredi 16 décembre 2015 à 14h30
Salle Croix-des-Petits-Champs 4^e étage (bâtiment Bons-Enfants)
Ministère de la Culture et de la Communication
182, rue Saint-Honoré – 75 001 PARIS**

Les travaux se poursuivront autant que de besoin jusqu'en février 2016.

Je rappelle que les secrétaires généraux des organisations syndicales représentées au CT Ministériel sont invités à indiquer à l'administration le nom des membres de leur délégation qui participeront aux réunions de ce groupe de travail.

Pour la qualité des débats et des échanges lors des réunions, l'administration demande aux secrétaires généraux des organisations syndicales de bien vouloir veiller à ne pas désigner un nombre excessif de représentants et de privilégier le format suivant : deux représentants par organisation (un titulaire et un suppléant) avec une présence continue aux réunions.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.



Agnès VINCE

Agnès VINCE
Directrice, adjointe au Directeur Général des
Patrimoines, en charge de l'Architecture